

PIECES A FOURNIR POUR CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) / PASSEPORT

**DÉPÔT DE LA DEMANDE SUR RENDEZ-VOUS : <https://ville-cugnaux.fr>
PRE-DEMANDE à faire sur le site <https://ants.gouv.fr> (à imprimer) ou formulaire CERFA à compléter (disponible en mairie)
Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier**

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DE VOS DOCUMENTS

	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
TIMBRES FISCAUX achat sur : http://timbres.impots.gouv.fr	uniquement pour cause de perte ou de vol : 25 €	personne majeure : 86 € plus de 15 ans : 42 € moins de 15 ans : 17 €
1ERE DEMANDE	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou passeport valide - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou carte d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm
RENOUVELLEMENT Toutes les CNI produites à des majeurs à partir du 01/01/2004 sont valables 5 ans de plus sur le territoire Français.	- Carte nationale d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm	- Passeport à renouveler + CNI si passeport expiré - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- 6 mois) format 35x45 mm
PERTE OU VOL	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou passeport valide - Dernier avis d'imposition - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou carte d'identité valide - Dernier avis d'imposition - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm
POUR LES MINEURS PRESENCE DE L'ENFANT ET DU REPRESENTANT OBLIGATOIRE Si monoparental : - Attestation sur l'honneur indiquant que ce dernier n'a plus de contact avec le parent absent	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an) parents non mariés : - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant garde alternée : - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an) parents non mariés : - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant garde alternée : - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée
PERSONNES HERBERGÉES ENFANT MAJEURS	- Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant	- Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
PERSONNES NATURALISÉES	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (-6 mois) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour

* Il convient de vérifier en amont sur www.service-public.fr si votre commune de naissance est reliée sur COMEDec. Si tel est le cas, vous serez dispensé de transmettre la copie intégrale de l'acte de naissance.